

GUIDE D'IMPLANTATION
DES COMITÉS CONSULTATIFS
FEMMES ET VILLE



Table des matières

Avant-propos- page 3

Un peu d'histoire- page 4

Pourquoi implanter des comités consultatifs Femmes et ville- page 5

Représentation des élues et fonctionnaires de direction

Femmes et pauvreté

Responsabilités familiales

Utilisation des services de la ville

Approche complémentaire pour une vision globale

Rôle et mandats- page 12

Promotion de la ville

Rôle

Pas de mandats prédéterminés

Soutien aux élues

Initiation à la politique municipale

Collaboration entre les réseaux communautaires et la ville

Démarche suggérée d'implantation du comité- page 19

Il n'existe pas de modèle unique mais....

Adhésion du maire ou de la mairesse et d'une conseillère

Création entérinée par résolution

Formation initiale du comité

Soutien d'une fonctionnaire

Présidence

Règlements généraux et plan d'action

Suivi par le conseil municipal

Conclusion- page 29

Un outil de base pour implanter les comités

Une ressource technique supplémentaire

Coordonnées

Annexe 1- page 33

Exemples de réalisation

Crédits- page 36

Avant-propos

Ce guide a été rédigé suite aux travaux effectués par le Réseau des élues municipales de la Montérégie (RÉMM), travaux soutenus par le Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM). Le Réseau veut favoriser l'implantation de comités consultatifs Femmes et ville au sein de certaines villes de la région.

Ce guide veut offrir aux villes, qui souhaitent se doter d'un comité consultatif Femmes et ville, un outil pratique décrivant les différentes étapes d'implantation. Il s'inspire des réalisations de la Commission Femmes et ville de Québec, ainsi que du programme Femmes et ville de la ville de Montréal. Il a été également conçu à partir de l'expérience des villes de Sorel-Tracy et Salaberry-de-Valleyfield. La première de ces villes a un comité consultatif Femmes et ville depuis le 6 décembre 2001, alors que Salaberry-de-Valleyfield a eu le sien à l'automne 2003. Des démarches sont également en cours avec d'autres villes montérégiennes.

La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat à la Condition féminine, dans le cadre du Programme " À égalité pour décider 2002-2003 ".



Un peu d'histoire



" Depuis le début des années '90, plusieurs initiatives furent prises par les groupes de femmes dans les grandes villes du Canada. Ainsi, dès 1989, la ville de Toronto inaugurerait le Safe City Committee, en collaboration avec des organismes communautaires. Les femmes siégeant à ce comité se sont penchées sur l'aménagement de lieux urbains de façon à les rendre plus sécuritaires (stationnements, lieux souterrains mieux surveillés...) et sur la possibilité d'offrir gratuitement des cours d'auto-défense.

La même année, à la ville de Montréal, les membres du comité Inter-Services Femmes et ville se sont intéressés à l'accessibilité aux services de garde, au design du logement familial, aux loisirs et à la sécurité des femmes. De plus, elles ont mis au point un guide d'enquête pour réaliser des marches exploratoires sur la sécurité des femmes de même qu'un guide d'aménagement sécuritaire des lieux publics.

Présentement, madame Anne Michaud est responsable du programme Femmes et ville qui, entre autres réalisations avec les groupes de femmes, a recommandé aux responsables de la rénovation des stations du métro d'utiliser du verre plutôt que des matériaux opaques afin que les utilisatrices et utilisateurs du service de transport puissent voir et être vus, rendant ainsi ces lieux publics plus sécuritaires.

À la ville de Québec, dès 1993 le colloque " Aux portes des cités sûres portant sur la problématique des femmes et de la ville réunissait, outre la ville de Québec, des

représentantes de onze municipalités dont Baie-Comeau, Chicoutimi, Drummondville, Granby, Joliette, Trois-Rivières, Rimouski, Shawinigan, Sherbrooke, Val-d'Or, Valleyfield. De plus, la Commission consultative Femmes et ville produit un rapport détaillé sur les services et politiques de la ville et le point de vue des femmes, recueilli à travers une vaste consultation des groupes sociaux et communautaires. Une série de recommandations visant à orienter les réflexions des élu(e)s des conseils municipaux afin de tenir compte des besoins spécifiques des femmes, ressort de ce volumineux rapport. ¹ (Rapport de la commission consultative Femmes et ville, ville de Québec, 1995).

À la fin du mois d'octobre 2001, Sorel-Tracy était la première ville en Montérégie à adopter une résolution officielle entérinant la création d'un comité consultatif Femmes et ville. La Montérégie étant un chef de file en matière de condition féminine, l'initiative du conseil municipal de Sorel-Tracy sert déjà de modèle à l'implantation d'autres comités consultatifs Femmes et ville dans la région et au Québec.

¹ Source : Rapport de la commission consultative Femmes et ville . ville de Québec, Québec, 1995.



Pourquoi implanter des comités consultatifs
Femmes et ville ?



Représentation des élues et fonctionnaires de direction

Augmentation de la participation des femmes à la vie municipale

À l'image de la société en général, les conseils municipaux et l'administration municipale devraient être composés de femmes et d'hommes à part égale. Or, ce n'est pas encore le cas. Au Québec, on ne retrouve que 10,7 % de mairesses et 23,8 % de conseillères municipales ²et très peu de femmes occupent des postes de direction générale, sauf dans les municipalités peu peuplées. Les femmes sont également peu présentes à la tête d'organismes par-municipaux (police, incendie, travaux publics, urbanisme, etc)³.

Cette faible représentation a un impact sur les citoyennes dans la mesure où peu de femmes participent à la prise de décision dans des domaines qui touchent directement leur vie quotidienne. Un comité consultatif Femmes et ville, en élargissant le nombre de femmes associées à la gouverne municipale peut donc contribuer à alimenter la réflexion des conseils municipaux à partir de leurs préoccupations. Les femmes étant encore les principales responsables de l'organisation de la vie quotidienne, leurs préoccupations tiennent compte de diverses réalités, notamment celle des personnes dépendantes. Leur vision de la ville est ancrée

²) MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. Gouvernement du Québec. Maïresses et maires, conseillères et conseillers : pourquoi pas vous ?, 2001

³ Parmi l'ensemble des villes de plus de 15 000 personnes en Montérégie, on ne retrouve qu'une seule femme à la direction des travaux publics : tous les autres postes de direction générale, direction des services d'incendie, travaux publics et urbanisme sont occupés par des hommes.

dans leur expérience et les solutions proposées sont susceptibles de bénéficier à l'ensemble de la population.

Ex :

Une étude effectuée dans une petite ville montréalaise, portant sur le taux de satisfaction des usagères et usagers face aux services publics (police, incendie), a permis de démontrer que seules les personnes qui n'avaient la charge d'aucun dépendant étaient satisfaites des services, contrairement aux autres, très majoritairement des femmes.

Femmes et pauvreté

Diverses enquêtes, études et rapports indiquent que les femmes sont généralement plus pauvres que les hommes. En effet, celles-ci travaillent plus souvent à temps partiel et sont moins bien rémunérées. Ainsi, au Québec, " le revenu moyen provenant d'un emploi pour les femmes est de 19 711,04 \$ comparativement à 30 267,01 \$, pour les hommes." Les femmes gagnent donc en moyenne 65 % du salaire des hommes. ⁴

De même, les statistiques démontrent que l'espérance de vie des hommes est généralement moins élevée que celle des femmes et que la vieillesse est souvent synonyme de pauvreté chez ces dernières. Les aînées doivent donc souvent assumer seules leur subsistance, augmentant ainsi leur effort fiscal.

Ex :

Tel que soulevé dans le document produit par la Table régionale des aînés de la Montérégie, lorsqu'elles sont propriétaires, les femmes seules, n'ont souvent qu'un seul revenu pour défrayer les taxes foncières ainsi que les coûts d'entretien de leur propriété . (note 4)

⁴ " ...plus d'une femme sur quatre occupe un emploi à temps partiel, et les deux tiers des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes... ". CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL. La situation économique et professionnelle des femmes dans le Québec d'aujourd'hui. Le chemin parcouru par les femmes au cours des deux dernières décennies en ce qui concerne leur intégration en emploi. Montréal, mai 2000.

Responsabilités familiales

Bien que les modèles évoluent tranquillement, les soins aux enfants et les tâches domestiques sont encore en grande partie assumés par les femmes. De même, la responsabilité des familles monoparentales, ainsi que le soutien aux personnes âgées et handicapées reviennent généralement aux femmes, que celles-ci travaillent ou non à l'extérieur de la maison.

En raison de cette division du travail, les femmes et les hommes ne vivent pas le quotidien de la même façon : il faut donc prendre des décisions qui tiennent compte de ces diverses réalités. Par leur expérience, les femmes connaissent bien les besoins et intérêts spécifiques de leurs dépendants; les villes peuvent compter sur ces ressources précieuses lorsqu'il s'agit d'analyser l'impact de décisions ou de mesures administratives sur les familles, incluant la tarification familiale.

Ex :

Le comité consultatif Femmes et ville de Sorel-Tracy a protesté contre les tarifs exigés pour les enfants âgés entre 3 et 12 ans, lors d'un festival, en raison de leurs impacts négatifs sur la participation des familles démunies.

Ex :

Puisque les parcs sont souvent conçus pour les enfants, une collaboration entre les responsables de l'urbanisme et le comité consultatif Femmes et ville peut s'avérer intéressante pour évaluer le type de jeux, les critères de sécurité ou encore l'accessibilité (personnes âgées, enfants dans les poussettes, etc.).

Utilisation des services de la ville

Parce qu'elles ont en moyenne des revenus moins élevés et qu'elles ont souvent à charge des dépendants, les femmes sont plus susceptibles d'utiliser les services de la ville, que ce soit pour les différents membres de leur famille, pour elles-mêmes, à travers leur bénévolat ou leur implication dans les divers organismes de la ville.

Par ailleurs, les grilles tarifaires de services essentiels tels que le transport en commun ou les loisirs ont un rapport direct avec l'utilisation de ces services, que ce soit par les mères seules, avec ou pour leurs jeunes enfants.

Enfin, les femmes sur le marché du travail sont souvent confrontées à l'absence de services de prise en charge des enfants sur les heures de travail, en dehors de la période scolaire. Un comité consultatif Femmes et ville peut contribuer à l'identification et à la recherche de solutions afin d'améliorer l'offre et l'accessibilité de services municipaux essentiels à l'organisation quotidienne.

Ex :

Par exemple, plusieurs municipalités offrent maintenant un service de garderie complet pour la semaine de relâche scolaire ainsi que pour la semaine précédant le début des classes, afin d'offrir une solution pour les parents qui travaillent durant cette période, en plus des camps de jour.

Approche complémentaire pour une vision globale

En travaillant de concert avec le conseil municipal et les divers comités para-municipaux, les comités consultatifs Femmes et ville contribuent au développement d'une vision globale qui, en tenant compte des préoccupations des femmes, est susceptible d'améliorer les conditions de vie de la population en général. Ils assurent également l'atteinte d'une plus grande équité dans les décisions municipales.

Ex :

1. Le comité consultatif Femmes et ville de Sorel-Tracy a été invité à désigner une représentante pour siéger sur le comité de revitalisation du centre-ville.
2. Les comités consultatifs Femmes et ville peuvent analyser les diverses politiques (culturelles, familiales, développement économique, utilisation des locaux et attribution des subventions, etc.).
3. De nombreuses villes ont remplacé l'offre traditionnelle de baseball qui rejoint surtout des garçons par du soccer, mixte cette fois, augmentant ainsi de façon considérable les inscriptions à ce jeu. De même, l'offre de services en loisir peut être modifiée afin de répondre tant aux intérêts des filles que des garçons, par exemple, en offrant des cours de photos, plutôt que simplement un site de planches à roulettes.



Rôle et mandats



Promotion de la ville

La promotion d'un grand nombre de villes est basée sur l'importance accordée aux familles. Or, la présence d'un comité consultatif Femmes et ville permet de démontrer que les intérêts des unes et des autres sont considérés et que la préoccupation pour l'équité se traduit dans l'offre de services municipaux.

La trousse de bienvenue et le site Internet constituent la carte de visite de la ville. Or, généralement, ceux-ci ne sont utilisés qu'à des fins d'information, alors qu'ils pourraient être beaucoup plus développés, afin de servir de véritable introduction à la vie quotidienne. Après tout, les trousse de bienvenue visent à informer, bien sûr, mais également à séduire celles et ceux qui choisissent de déménager dans une nouvelle ville.

Ex :

Toujours à Sorel-Tracy, le comité consultatif Femmes et ville a étudié les trousse de bienvenue de plusieurs villes québécoises. Il a émis des recommandations et des membres du comité se rendront directement chez les personnes qui viennent d'aménager dans la ville, afin de remettre à celles-ci des bacs de recyclage remplis de documents d'objets promotionnels de la ville et de commerces. Il est à noter que le comité a insisté pour que les locataires aient droit au même privilège, sur demande cette fois.

Rôle

Représentatif du milieu, un comité consultatif Femmes et ville analyse divers aspects reliés à la gestion et à la vie municipales.

À l'image des comités consultatifs en urbanisme (C.C.U.) ou des comités consultatifs en loisir, ce comité a pour rôle d'aviser le conseil municipal quant aux impacts possibles d'un programme ou d'une politique et de recommander des avenues de solutions permettant de maximiser l'efficacité et l'efficience des interventions municipales, créant ainsi un lien privilégié entre le milieu et les instances décisionnelles.

Pas de mandats prédéterminés

Tel que mentionné plus tôt, les rôles et mandats des comités consultatifs Femmes et ville dépendent du milieu dans lequel ils sont implantés. Contrairement aux C.C.U., ils ne sont assujettis à aucun règlement provincial, d'où leur marge de manœuvre quant à la définition de leurs mandats. Il est toutefois souhaitable que ces derniers soient définis en collaboration avec les membres du conseil municipal et du comité consultatif Femmes et ville.

Soutien aux élues

Parce qu'elles sont souvent les seules femmes à siéger, que ce soit au sein du conseil municipal ou de la MRC, les élues municipales se sentiront rapidement appuyées dans leurs actions par un comité consultatif Femmes et ville. Celui-ci peut valider leurs interventions mais également participer aux diverses réflexions qui seront acheminées au conseil municipal.

Initiation à la politique municipale

Les comités consultatifs Femmes et ville permettent également aux femmes de se familiariser avec la politique et l'administration municipales, sans exiger d'elles d'être élues. L'expérience acquise au sein d'un comité consultatif peut encourager le passage à la politique municipale, augmentant ainsi le nombre de femmes dans les conseils municipaux.

Collaboration entre les réseaux communautaires et la ville

Étant souvent impliquées dans un grand nombre d'associations de toutes sortes (ex : AFÉAS, Cercles de Fermières, comités logement, développement communautaire, tourisme, culture, etc.), les femmes qui siègent au sein d'un comité consultatif Femmes et ville peuvent créer des liens entre la ville et ces diverses associations. Ce maillage favorisera ainsi le développement de nouveaux partenariats avec le milieu ou encore permettra de mieux adapter les programmes aux diverses initiatives du milieu.



Démarche suggérée
d'implantation du comité



Il n'existe pas de modèle unique mais....

Il n'existe pas de modèle unique pour implanter un comité consultatif Femmes et ville; la formule dépend de la ville dans laquelle celui-ci est créé. Toutefois, suite à l'analyse des comités existants ou en voie d'être mis sur pied, certaines conditions se dégagent pour assurer la réussite du projet.

1. Adhésion du maire ou de la mairesse et d'une conseillère

La toute première étape pour implanter un comité consultatif Femmes et ville, c'est d'obtenir l'adhésion du maire ou de la mairesse, ainsi que d'un membre du conseil municipal, généralement une conseillère. En effet, dans toutes les villes où est actuellement implanté un comité consultatif Femmes et ville, le maire et une conseillère municipale sont fermement convaincus de l'importance d'un tel comité.

2. Création entérinée par résolution

Il est essentiel que la création d'un comité consultatif Femmes et ville soit entérinée par une résolution du conseil de ville qui le reconnaît comme comité par-municipal. Si la formule gagnante repose d'abord sur l'adhésion du maire et des conseillères, la reconnaissance du comité consultatif dans son rôle aviseur auprès du conseil municipal lui donnera toute la légitimité nécessaire à la réalisation de son mandat. La résolution précise le mandat ainsi que les règles de composition (nombre de membres, recrutement, sélection) et de fonctionnement du comité (présidence, réunions, ressources professionnelles et techniques).

Par la suite, une conférence de presse peut être organisée afin de faire connaître à la population et aux divers organismes la présence de ce comité et son rôle dans l'appareil administratif de la ville.

Formation initiale du comité

La formation du comité est faite en conformité avec les procédures adoptées par le conseil municipal. Il existe plusieurs formules quant au recrutement et à la sélection des membres.

- Il est possible de faire le recrutement des citoyennes sur invitation (ex : Sorel-Tracy)
- On peut également procéder par appel de candidatures par voie de communiqué dans les journaux (ex : ville de Québec)
- On peut inviter des groupes de femmes à soumettre des candidatures (ex : ville de Québec)

La sélection des candidates peut être faite sur la base de certains critères afin d'assurer une représentation la plus diversifiée possible.

- Représentation géographique : afin d'assurer une représentation équitable des divers quartiers et arrondissements d'une ville
- Champs d'intérêt : afin d'assurer la prise en compte de différentes réalités : éducation, santé, économie, pauvreté, etc.
- Groupes d'âge : afin de tenir compte des réalités propres aux différentes générations
- Origines culturelles : afin de considérer les expériences différentes selon l'origine culturelle; etc.

Dans la plupart des cas, les comités consultatifs Femmes et ville sont composés d'une quinzaine de femmes, incluant

quelquefois des conseillers municipaux. On y retrouve des représentantes des divers secteurs (ex : santé, éducation, tourisme, économie, environnement), mais également des aînées, des entrepreneures, des mères monoparentales, des étudiantes, des travailleuses autonomes, etc.). La diversité demeure importante pour mieux tenir compte de l'ensemble des besoins et intérêts.

3. Soutien d'une fonctionnaire

Généralement, les femmes qui siègent au sein du comité consultatif le font à titre bénévole. La présence d'une fonctionnaire à titre de personne-ressource responsable de ce dossier est donc essentielle pour assurer le suivi et la logistique du comité (convocations, ordre du jour, prise de notes, procès-verbaux, etc.).

D'autres ressources doivent être mises à la disposition du comité, notamment des locaux où tenir les réunions et des services administratifs (photocopies, numériseur, etc.).

Toutefois, si les membres des comités para-municipaux sont rémunérés, les membres du comité consultatif Femmes et ville le seront aussi.

4. Présidence

Tant à Québec qu'à Sorel-Tracy, c'est une conseillère municipale qui occupe le poste de présidente du comité consultatif Femmes et ville. La raison en est simple : siégeant également au conseil de ville, celle-ci est en mesure d'expliquer les diverses recommandations. À l'inverse, la conseillère municipale peut, plus aisément, apporter les préoccupations du conseil de ville aux rencontres du comité consultatif, afin d'alimenter les réflexions.

Cependant, dans d'autres comités, la conseillère préférera que ce soit une autre femme qui siège à titre de présidente, en raison de la charge de travail déjà considérable de la majorité des conseillères municipales.

5. Règlements généraux et plan d'action

L'une des premières tâches du comité est sans contredit l'élaboration de règlements généraux, qui devraient être entérinés par le conseil municipal, sans constituer une règle absolue. Par la suite, le comité sera en mesure d'élaborer son plan d'action, en fonction des priorités de développement, et de travailler à la réalisation des activités en découlant (annexe 1).

Par exemple, afin d'initier le comité à la réalité du monde municipal et d'alimenter ses réflexions, il peut être intéressant de faire :

1. la visite des services de la ville
2. une séance de remue-méninges sur ce que serait la ville idéale

6. Suivi par le conseil municipal

À l'instar des comités consultatifs d'urbanisme, le procès-verbal du comité consultatif Femmes et ville doit être inscrit à l'ordre du jour des séances du conseil pour fins de dépôt; les recommandations peuvent alors être discutées par le conseil municipal, pour adoption.



Conclusion



Un outil de base pour implanter les comités

Nous espérons que ce guide, en suscitant une réflexion sur la pertinence d'implanter un comité consultatif Femmes et ville, et en présentant des lignes directrices reposant sur des exemples concrets, sera utile aux villes intéressées à créer un tel comité adapté à leurs réalités.

Il est important de rappeler que si le mandat, les objectifs et la composition d'un comité consultatif Femmes et ville sont déterminés en fonction du milieu dans lequel il est implanté, la création de ce comité doit être entérinée par la ville et celui-ci doit être reconnu comme comité paramunicipal chargé de soutenir les travaux du conseil municipal, et ce, dans divers dossiers urbains (ex : sécurité, urbanisme, loisirs, hygiène du milieu, transport, etc.)

Une ressource technique supplémentaire

DE PLUS...

EN MONTÉRÉGIE, les villes qui désirent implanter des comités consultatifs Femmes et ville bénéficient de l'aide technique du Réseau des élues municipales de la Montérégie (RÉMM), rattaché au Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM).

Une ressource professionnelle peut être invitée afin de donner un aperçu du fonctionnement de ces comités aux membres du conseil de ville ou du comité. Elle peut également superviser la mise en place du comité, en collaboration avec le conseil de ville et les fonctionnaires. Enfin, elle peut jouer un rôle-clé dans la mise en place de rencontres inter-comités, le cas échéant.

HORS DE LA MONTÉRÉGIE, les villes qui souhaitent implanter des comités consultatifs Femmes et ville peuvent également s'adresser au Réseau des élues municipales de la Montérégie. Dans ce cas, la personne responsable du dossier peut être invitée à une conférence ou à un atelier de travail sur la mise en place d'un tel comité.

Coordonnées :

Kim Cornelissen

Réseau des élues municipales de la Montérégie

Conseil régional de développement de la Montérégie

Téléphone : 450-651-9041

Courriel : ckimc@sympatico.ca

Site Internet : www.eluesmonteregie.qc.ca

Annie Morin

Conseil régional de développement de la Montérégie

Téléphone : 450-651-9041

Courriel : annie.morin@crdm.org



Annexe 1



Exemples de réalisations

- Comité de toponymie

À Sorel-Tracy, le comité consultatif Femmes et ville avait proposé de renommer l'une des bibliothèques du nom de la femme qui a été la première bibliothécaire de Sorel.

Toutefois, c'est Le Survenant-Marie Didace qui a été sélectionné, mettant ainsi en valeur le nom de l'héroïne d'un roman de Germaine Guèvremont fortement associé à la région, plutôt que simplement celui du héros, ce qui a été très apprécié dans le milieu.

- Sécurité

À Montréal, la Société de Transport de Montréal a mis en place un programme qui permet aux femmes qui le désirent de descendre entre deux arrêts d'autobus la nuit, et ce, afin d'améliorer leur sentiment de sécurité.

- Taxation

TAXATION : étant donné les difficultés financières de plusieurs familles, et plus spécifiquement des mères cheffes de familles monoparentales, plusieurs municipalités ont opté pour un mode variable de paiement des taxes: les paiements peuvent être faits en un, deux ou même six versements.

- Camps de jour

À Salaberry-de-Valleyfield, les parents devaient venir chercher leurs enfants pour le repas du midi, ce qui n'était pas possible pour bon nombre de ceux-ci. Suite à des recommandations de groupes de femmes et de citoyennes, le camp de jour inclut maintenant la période du midi, permettant ainsi aux parents travaillant à l'extérieur de ne revenir qu'en fin de journée.

- Logement

À Québec, suite à des recommandations de la Commission Femmes et ville, la municipalité a créé une politique de maintien des grands logements pour familles nombreuses.

Crédits:

o Rédaction :

Kim Cornelissen

- Éluée municipale à Saint-Marc-sur-Richelieu
- Membre du comité de coordination du Réseau des éluées municipales de la Montérégie
- Conseillère en développement et concertation en politique municipale

o À la relecture :

Anne Michaud,

- Femmes et ville, Ville de Montréal
- Comité de coordination Réseau des éluées municipales de la Montérégie
- Comité Femmes et ville Sorel-Tracy

Daniel Drouin,

- CRE Montérégie

Élaine Hémond,

- collectif Femmes et démocratie

Georgette Tremblay,

- CRDM

Julie Lévesque,

- Réseau québécois de Villes et villages en santé

o Graphisme :

Anne-Marie Boucher

o Réalisation : (octobre 2003)

Réseau des éluées municipales de la Montérégie , en collaboration avec le Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM)

Cette publication a été rendue possible grâce au programme " À égalité pour décider " du Secrétariat à la Condition féminine.